

Compte-rendu de réunion

Commission Locale de l'Eau (CLE)
Réunion plénière du 12 mai 2009

Lieu	Maison Nationale de l'Eau et de la Pêche - ORNANS
	Etude-bilan du SAGE, parties 3 et 4
Ordre du jour	Examen d'un dossier soumis à autorisation Loi sur l'Eau (projet de restauration des tourbières de Frasne)
	Questions diverses

Participants

Membres de la Commission Locale de l'Eau		
Collège des collectivités territoriales, de leur groupements et des établissements publics locaux		
Freddy	BORREMANS	Représentant de la Communauté de communes des premiers Sapins
Christian	BOUDAY	Président de la Commission Locale de l'Eau
Jean	BOURGEOIS	Représentant de la Communauté de communes du Val de Morteau
François	BOUVERET	Maire d'Ivory
Alphonse	CASSARD	Syndicat des eaux de la Haute-Loue
Célestin	CATTANEO	Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau
Jean-François	CETRE	Maire d'Ivrey
Eric	DURAND	Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau
Claude	DUSSOULLIEZ	Président de la Communauté de communes Frasne Val du Drugeon
Jean-Pierre	PEUGEOT	Représentant de la Communauté de communes Pays de Pierrefontaine Vercel
Danièle	PONSOT	Maire de Chaussin
Alain	SIRUGUE	Représentant de la Communauté de communes du Larmont
Claude	THOMET	Président du Syndicat d'électricité de Labergement Sainte-Marie
Membres de la Commission Locale de l'Eau		
Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées		
Maurice	DEMESMAY	Fédération régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative
François	DEVAUX	Commission de Protection des Eaux
René	DROZ	Fédération de Chasse
Jean-Paul	GODOT	Doubs Nature Environnement
Georges	LAURAINÉ	Président de la Fédération de Pêche du Doubs
Claude	NONOTTE	Association HYDROMEN
Autres participants		
Cécile	PERNIN	Communauté de communes du Larmont
Gérard	KARSENTY	DDJS du Doubs
Mathilde	DE LACOTTE	Syndicat Mixte de la Loue
-	-	Association HYDROMEN

Vincent	PORTERET	AERMC - Agence de Besançon
Pauline	LEPEULE	Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône & Doubs
Mallorie	DUBOIS	EPTB Saône & Doubs
Bruno	HAUSSE	EPTB Saône & Doubs
Gaëlle	GRATTARD	Bureau d'études ASCONIT Consultants
Laure	CASTEL	Bureau d'études ASCONIT Consultants
Excusés		
Membres de la Commission Locale de l'Eau Collège des collectivités territoriales, de leur groupements et des établissements publics locaux		
Eric	ALAUZET	Conseiller Général du Doubs
Jean-Pierre	GURTNER	Président de la Communauté de communes Altitude 800
Denis	MICHAUD	Représentant le Parc Naturel régional du Haut-Jura
Françoise	PRESSE	Représentante de l'EPTB Saône & Doubs
Maryvonne	RAGOT	Présidente de la Communauté de communes du Canton de Quingey
Jean-Marie	SAILLARD	Président de la Communauté de communes des Hauts du Doubs
Jean-Marie	SERMIER	Conseiller Général du Jura
Jean-Pierre	VIELLE	Représentant la Communauté de communes Pays d'Ornans
Membres de la Commission Locale de l'Eau Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées		
Claude	DE MONTRICHARD	Association des riverains
Jean Louis	MARCHETTO	Comité départemental olympique et sportif
Gérard	MARION	Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs
Jean	SIGNORI	Fédération Electricité Autonome Française
Membres de la Commission Locale de l'Eau Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics		
Philippe	CLAPE	Directeur de l'Agence de Besançon - AERMC
Pascale	HUMBERT	Direction Départementale Territoriale
Joëlle	LE MOUËL	Préfète du Jura
Aude	MORVAN JUHUE	DDJS du Doubs
Fabien	PEREIRA	Directeur de la DDASS
Patrick	SEAC'H	Directeur de la DIREN de Franche-Comté
François	VALEMBOIS	Sous Préfet de Pontarlier
Autres participants		
M.	LONGEOT	Maire d'Ornans
Marc	FORET	Directeur de l'EPTB Saône & Doubs
Cyril	GAUDOT	DDEA
Catherine	ROUSSEL	DDASS 25
Marie-Pierre	COLLIN-HUET	DIREN Franche-Comté

Erratum réunion du 20 mars 2009

Excusé	Pierre-Albert	VIONNET	Syndicat Intercommunal d'électricité de Labergement Ste-Marie
Présent	Claude	THOMET	Syndicat Intercommunal d'électricité de Labergement Ste-Marie

INTRODUCTION PAR MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur Christian BOUDAY ouvre la séance et remercie les participants.

Il présente l'ordre du jour de la séance qui se déroulera en deux parties :

- le bureau d'études Asconit Consultants présentera à l'assemblée les parties 3 et 4 du bilan du SAGE, et engagera une discussion à propos de la consultation des acteurs,
- la Communauté de Communes du plateau de Frasné et du val du Dugeon présentera à l'assemblée un projet de restauration d'une tourbière vivante, soumis à la procédure d'autorisation Loi sur l'Eau, et sur lequel la CLE est invitée à donner un avis.

ETUDE-BILAN DU SAGE : PRESENTATION DES PARTIES 3 ET 4

(Cf. diaporama)

Mademoiselle GRATTARD rappelle la méthodologie et le calendrier de réalisation de l'étude-bilan du SAGE.

Il est précisé que l'étude sera suivie par un comité de pilotage composé des membres de la CLE, et par un comité technique composé des membres du bureau de la CLE. Le président ajoute que tous seront amenés à participer aux discussions et prises de décisions concernant cette étude.

Mademoiselle CASTEL présente le travail préalable à la mission du bureau d'études : la reformulation des objectifs de 2002. Le but est de disposer de repères clairs, reflétant les souhaits initiaux des décideurs, pour évaluer si le SAGE a atteint ou pas ses objectifs. C'est seulement en phase 5 que des objectifs souhaitables pour la mise à jour du SAGE seront formulés.

Une discussion s'engage à propos de la formulation des objectifs 2 (gestion du bassin hydrologique Doubs/Loue) et 3 (ressource en eau potable) :

- A propos de l'eau potable, M. DEVAUX indique qu'il faudrait mettre l'accent sur l'action, en prenant pour exemple la plaine de l'Arlier.
- M. PORTERET dit que l'objectif 3, tel qu'il est formulé, n'intègre pas la nécessité de limiter les transferts d'eau entre bassins versants, préconisé dans le SAGE. Il serait judicieux de mieux faire apparaître l'aspect quantitatif dans les objectifs 2 et 3.
- A propos de la gestion quantitative du bassin Doubs/Loue, M. BOURGEOIS dit que les points de vue évoluent effectivement : en 1990, le colmatage du Saut du Doubs semblait, aux yeux de la majorité, être un progrès décisif pour maintenir le niveau du lac, et aujourd'hui, grâce à l'avancement des connaissances scientifiques, l'opinion générale aurait plutôt tendance à considérer les variations de niveau du lac comme naturelles.
- M. DURAND indique qu'il partage le point de vue de M. DEVAUX concernant la non-atteinte des objectifs concernant l'eau potable. Il précise que les associations de protection de la nature avaient émis des réserves à propos du colmatage du Saut du Doubs. Enfin, il rejoint le point de vue du maire de Villers-le-Lac concernant l'évolution des mentalités en matière d'environnement : aujourd'hui, on cherche davantage à modifier les comportements humains qu'à agir sur la nature en usant de la technologie.
- M. DEVAUX ajoute qu'il est dommage que certains experts aient appuyé le projet de colmatage du Saut du Doubs.

Mademoiselle GRATTARD dit que le débat fait d'ores-et-déjà ressortir des choses intéressantes sur le ressenti par rapport au SAGE.

Mademoiselle CASTEL poursuit la présentation des objectifs. Une discussion s'engage à propos de la formulation de l'objectif 4 (milieux naturels et zones humides) :

- M. PEUGEOT pense qu'il est difficile de concilier écologie et usages, tout comme il est difficile de concilier l'intérêt des écosystèmes et des activités économiques.
- M. BOUDAY dit que c'est tout l'intérêt du SAGE.
- M. DEVAUX aborde la question de l'activité de bûcheronnage et ses impacts sur les ruisseaux forestiers.
- M. PEUGEOT répond que la loi interdit de déposer des déchets de coupe dans les ruisseaux, et que les contrevenants sont amendables.

Mademoiselle GRATTARD indique que la restauration des écosystèmes peut favoriser certaines activités (pêche par exemple), comme cela est mentionné dans le SAGE.

La chargée d'étude présente l'objectif 5 (tourisme-loisirs-pêche).

- M. KARSENTY indique que la concertation kayakistes/pêcheurs était déjà faite avec des arrêtés préfectoraux antérieurs au SAGE, et qu'il est nécessaire de prendre en compte les réelles conditions de pratique (dangerosité de certaines passes à kayaks par exemple). Au niveau des aménagements, des points d'embarquement, les objectifs ne paraissent pas assez ambitieux.
- La chargée d'études précise que la mission ne consiste pas à « décortiquer » point par point le contrat de rivière, mais que l'étude-bilan permettra de pointer du doigt ce qui a fonctionné entre le SAGE et le contrat de rivière.
- M. KARSENTY pense que ce n'est pas le rôle du SAGE de mettre en place des actions par rapport à la pratique des activités de loisirs.
- M. GUIBERT indique qu'il n'existe pas de réglementation sur ces pratiques sur les autres cours d'eau que la Loue. Le rôle du SAGE serait peut-être justement d'améliorer la conciliation entre la pratique du kayak et la préservation du milieu. Il faut appliquer la réglementation sur l'ensemble des cours d'eau et non sur un seul.
- M. KARSENTY estime qu'il faut avoir le sens de la mesure, et qu'on ne peut pas interdire complètement les descentes pendant certaines périodes : de toute façon, lorsque le niveau de l'eau est très bas, la pratique du kayak n'est pas possible.

Une discussion s'engage à propos de la compréhension des objectifs du SAGE, et de l'évolution des enjeux depuis sa création.

- M. PORTERET pense qu'en terme de pollution les enjeux ont évolués. Au moment de l'émergence du SAGE, les nitrates et les phosphates (responsables de l'eutrophisation des cours d'eau) représentaient les principaux polluants. Aujourd'hui, beaucoup de progrès ont été faits à ce niveau, et on commence à se tourner vers la pollution liée aux toxiques (métaux lourds, micropolluants organiques), moins visible mais insidieuse.
- M. KARSENTY aimerait qu'une carte des plans d'épandage soit réalisée, car des problèmes subsistent (rejets directs).
- M. PORTERET précise que le GRAPE (Groupe Régional Agronomie Pédologie Environnement) évalue en ce moment l'efficacité des plans d'épandage dans le cadre du Programme de Maîtrise des Bâtiments d'Élevage (PMBE) mené par le Conseil Général et la Chambre d'Agriculture du Doubs.
- M. KARSENTY évoque la nécessité de contrôler les politiques de type plans d'épandage.
- M. GUIBERT dit que les agriculteurs sont encore incités à élever sur caillebotis.
- M. BOUDAY répond que le SAGE peut aller plus loin sur cette question.
- D'après M. DURAND, les travaux de mise aux normes des bâtiments d'élevage, subventionnés par de l'argent public, se révèlent aujourd'hui inefficaces (le volume des fosses assure 4 mois de stockage, et la durée des hivers peut atteindre localement 6 mois). Un travail très en amont avec les organisations professionnelles (Chambre d'Agriculture...) est nécessaire, afin d'amener les volontés à progresser, et d'aboutir à des règlements acceptés par tous.

- De manière générale, M. PORTERET dit qu'il est dommage que le monde agricole soit peu représenté aux réunions, car il est fréquent que le sujet soit abordé.

La partie 3 de l'étude-bilan (évaluation du SAGE) prévoit une phase de consultation des acteurs, afin de recueillir leur avis sur le SAGE (élaboration, fonctionnement, points forts et points faibles). 10 réunions collectives sont prévues : 5 rencontres avec les élus (par territoire), et 5 rencontres avec les acteurs (par thématique). La chargée d'études présente l'organisation de cette phase de consultation.

- M. DURAND craint que si l'on sépare les élus et les autres acteurs, les réunions manquent de vitalité. Il risque d'y avoir peu de monde à la réunion sur l'agriculture.
- Mademoiselle GRATTARD indique que les réunions ont également une visée pédagogique, et qu'elles peuvent être l'occasion de rassembler les acteurs en vue des réunions multi-partenaires qui se tiendront en octobre (et qui auront pour objet d'élaborer des perspectives pour la mise à jour du SAGE).
- M. DURAND propose que l'invitation à la réunion informe les élus sur ce en quoi ils sont concernés par le projet de SAGE.
- M. BOUDAY propose que le courrier informe également sur la nouvelle portée du SAGE.
- M. PORTERET dit qu'il faut prendre en relai les participants de la CLE pour motiver les gens à participer.
- M. KARSENTY souhaite qu'une présentation du SAGE soit faite dans un document à joindre au courrier d'invitation.

Points divers sur la révision du SAGE

- M. HAUSSE propose que soit présenté, lors de la prochaine réunion de la CLE, le nouvel outil SAGE (suite à sa redéfinition par la nouvelle Loi sur l'Eau).
- M. DURAND revient sur la difficulté d'obtenir des données sur l'agriculture pour compléter la partie 1 de l'étude-bilan, et propose qu'une lettre signée du Président de la CLE soit envoyée à la Chambre d'Agriculture pour obtenir les informations demandées.

PRESENTATION DU PROJET DE RESTAURATION DU RUISSEAU DE LA TOURBIERE DE FRASNE

(Cf. diaporama et fiche descriptive)

La CLE est consultée pour un dossier d'autorisation Loi sur l'Eau concernant un projet de la Communauté de Communes du plateau de Frasne et du val du Dugeon (CCFD).

M. DUSSOUILLEZ présente le projet : il s'agit de la restauration d'un ruisseau de la tourbière vivante de Frasne.

Il est précisé que la remise en suspension de matières sera limitée. En effet, le nouveau méandre sera creusé sur 30 à 40 cm de profondeur seulement, bien au-dessus du fil d'eau existant ; il sera donc réalisé « à sec » avant d'être rapidement mis en eau lors de la fermeture du tracé rectiligne.

M. DUSSOUILLEZ précise que le projet a déjà reçu les avis favorables du comité de gestion de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des tourbières de Frasne, et de la commission des sites vis-à-vis de l'Arrêté de Protection de Biotope (APB).

La Commission Locale de l'Eau décide de donner un avis favorable au projet.

POINTS DIVERS

Il est procédé à la lecture d'un communiqué de la Fédération des aquaculteurs de Franche-Comté s'opposant à la limitation de l'alevinage préconisé dans le projet de SDAGE.

En effet, le SDAGE choisit de favoriser la continuité écologique des cours d'eau plutôt que l'alevinage. Cette activité restera possible sous certaines conditions.

- M. GUIBERT estime que l'alevinage est un non-sens. Il estime que le relargage d'alevins est inutile et même dangereux, car on introduit dans le milieu des espèces non patrimoniales qui peuvent bouleverser les populations naturelles. Il demande à la CLE de faire une réponse dans ce sens.
- M. PEUGEOT indique que se prononcer contre l'alevinage équivaut à se prononcer contre le tourisme lié à la pêche.
- M. PORTERET rappelle qu'une étude réalisée en 2000 sur le Doubs franco-suisse¹ a montré que l'alevinage était peu efficace.
- M. GUIBERT précise que le SDAGE n'interdit pas l'alevinage, mais le laisse possible dans les cours d'eau qui ne sont pas en bon état écologique.
- M. BOUDAY pense que ce n'est pas le rôle de la CLE de se prononcer.

Il est finalement décidé qu'une copie de la lettre serait envoyée au comité de bassin pour information, mais sans la commenter.

¹ Références de l'étude : CHAMPIGEULLE A., & DEGIORGI F., 2000. Diagnose piscicole et mesure de l'efficacité des alevinages en truite sur le Doubs Franco-Helvétique Rapp. CSP DR9/INRA Thonon, 117 p.